LAUZAC

SURZUR

MUZILLAC

MUZILLAC

Légende

Prescriptions générales

- Emplacement réservé
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions relatives au patrimoine bâti, naturel et paysager

- Arbre à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine agricole pouvant faire l objet d un changement de destination au titre de l article R.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l article L.151-19 du code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haie classée au titre de l article L113-1 du code de l'Urbanisme
- Haie à préserver au titre de l article L151-23 du code de l'Urbanisme
- Cours d eau
- Marge de recul des voies
- Espace boisé à préserver au titre de l article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides à préserver

Prescriptions propres à la loi littoral

- Bande des 100m identifiée à partir de la représentation du trait de côte géo-morphologique

Zonage

Zones urbaines
- Ua
- Uba
- Ubb
- Ue
- Uh
- Ui1
- Ui2
- Ui3
- UL

Zones à urbaniser
- 1AUa
- 1AUi1
- 2AUa
- 2AUi1

Zones naturelles
- Na
- Nds
- Ndsm
- NL
- NLs

Zones agricoles et forestières
- Aa
- Ab
- Ae
- Am

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
01	Commune	Aménagement d'un chemin pédestre	9 587
02	Commune	Elargissement de voirie et aménagement de carrefour	16 090
13	Commune	Aménagement d'un chemin pédestre	3 342
18	Commune	Aménagement d'un chemin pédestre	5 902
22	Commune	Aménagement d'un chemin pédestre	9 084
23	Commune	Aménagement d'un chemin pédestre	3 982
26	Commune	Aménagement d'un chemin pédestre	17 534
27	Commune	Aménagement d'un chemin pédestre	3 674

100 0 100 200 300 400 m

1:5 500



PLU

Plan Local d'Urbanisme
Commune d'Ambon

Modification n°1

Réglement graphique modifié

PLANCHE n°3 Nord

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision PLU	29/05/2015	28/06/2019	28/02/2020
Modification simplifiée n°1	21/10/2020	/	01/10/2021
Modification simplifiée n°2	23/03/2022	/	23/11/2022
Modification n°1	26/04/2023	/	12/04/2024

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la modification simplifiée du 12 avril 2024
Pour la commune d'Ambon,
Monsieur Le Maire

cédégis

Planen
Urbanisme de projet